

Ecole maternelle
3 rue Maurice Aribaut
31530 Lasserre

COMPTE -RENDU DU 1^{er} CONSEIL D'ECOLE DU 6 NOVEMBRE 2015

Membres présents

Enseignantes : Christine Oriola, Catherine Terrom, Valérie Marquier (directrice), Anaïs Méréault (remplaçante Mme Vélasquez), Aude De Tyssandier

Alae : Laura Cacciutolo (directrice Alae maternel), Guilène Durtaud (coordinatrice service animation)

Elus / représentants des municipalités : Valérie Pinel (1^{ère} adjointe Mairie de Lasserre), Bernadette Milhes (élue Mairie Mérenvielle/Sivom), Fanny Troussicot (élue Mairie de Pradère-les-Bourguets), Muriel Moreau (élue Mairie de Lasserre, représentante de la commission scolaire et périscolaire au Sivom)

Parents délégués : Nicolas Borde, Stéphanie Casato-Rivière, Christine Correia Gomes (suppléante)

Excusés : Mr Unal (IEN circonscription de Colomiers), Jérôme Auroux (Président Sivom), Anne Bourachau (enseignante), Pamela Gort (parent délégué), Mélanie Oulières (parent délégué)

Ordre du jour

- Alae

Equipe : Martine Ceyrat (cantine et soir animation), Maelys (animatrice soir), Flora (intervient à l'élémentaire et à la maternelle) et Laura sont présentes le soir.

A midi, il y a Elsa, Martine Rodriguez et les Atsems.

Le matin, Nathalie et Laura accueillent les élèves présents à l'Alae.

Fréquentation : effectif maximum : le matin : 18 enfants ; le midi : 87 enfants ; le soir : 42 enfants.

Projets : thématique des dinosaures (jusqu'aux vacances de Noël) et sports de ballons (le mardi). Les enfants de Petite section ne sont pas impliqués dans le projet sur les dinosaures.

2 projets seront proposés à chaque période.

- Effectifs

Rentrée 2015 : 39 PS, 28 MS, 36 GS.

Répartition des classes : 25 PS (1 départ pendant les vacances de Toussaint), 26 PS-MS (14 PS et 12 MS), 27 MS-GS (16 MS et 11 GS), 25 GS (1 départ pendant les vacances de Toussaint). 103 élèves au total.

Prévisionnel pour la rentrée 2016 : 42 élèves de Petite Section sur les listes de naissance des mairies, 39 futurs MS, 27 futurs GS. 108 élèves au total.

- Règlement intérieur

Le règlement intérieur a reçu quelques modifications pour être en accord avec le règlement type départemental qui a été validé par le conseil départemental de l'Education Nationale de la Haute Garonne le 2 septembre 2015. Un certain nombre de points ont été retenus et doivent figurer dans le règlement intérieur de l'école : les principes fondamentaux du service public de l'éducation, les droits et obligations de chacun des membres de la communauté éducative, les règles d'hygiène et de sécurité, la discipline des élèves.

Le Règlement intérieur est approuvé à l'unanimité des présents pour la présente année scolaire. Il sera transmis dans les cahiers de liaison et devra être signé par les deux parents.

- Coopérative scolaire : point financier

Solde au 1^{er} septembre : 1300,13 €

Sorties :

- cinéma juin 2015 (Cinefol) : 151,20 €
- adhésion coopérative scolaire à l'OCCE : 247,50 €

- divers achats : 108,38 €.

Total : 507,08 €.

Entrée : participation libre parents élèves (41 familles ont participé) : 1048 €.

Solde au 1^{er} novembre 2015: 1841,05 €.

- Sécurité : bilan de l'exercice incendie du 24 septembre 2015.

Mme Couttenier (Maire de Sainte Livrade), Mr Reclair (Responsable RH et Finances du Sivom), Mr Lenfant (employé du Sivom) étaient présents. 100 enfants ont participé. Le temps d'évacuation est de 2 min 24. Des anomalies de fonctionnement ont été décelées, notamment dues à l'ouverture de la 4^{ème} classe ; l'ensemble des remarques ont été notées dans le compte rendu qui a été envoyé au Sivom. Précision de Mme Moreau : si la distance est de plus de 8 m entre les locaux, il n'y a pas de nécessité d'évacuer toutes les classes. Ce lieu peut servir de lieu d'accueil pour les autres élèves. Ce point est à confirmer par le SDIS (la directrice de l'école demandera au Sivom de les contacter pour prendre rendez-vous et obtenir plus de précisions).

Les extincteurs n'ont pas été vérifiés. Cela sera également signalé dans le cahier des travaux par la directrice.

Un exercice de confinement PPMS sera effectué le 25 janvier 2016. Un deuxième exercice d'évacuation aura lieu au mois de juin 2016.

- Kermesse des écoles maternelle et élémentaire.

Proposition faite au dernier Conseil d'Ecole (18/06/2015) de mutualiser toutes les forces en présence pour mettre en place une manifestation commune sur les écoles et les Alae. Les membres du Conseil d'Ecole sont favorables à une telle action, centrée uniquement sur le site de l'école maternelle.

La priorité est de fixer une date.

- AVS

2 demandes d'AVS ont été faites et ont reçu un avis favorable de la Maison Des Personnes Handicapées de la Haute Garonne. A ce jour, aucune de ces deux attributions n'est mise en place. Après de nombreux contacts de la part des familles elles-mêmes, de la directrice de l'école, auprès des services du Rectorat, il n'y a, à ce jour aucune affectation. La réponse qui a été donnée à la directrice est la suivante : « afin d'assurer un accompagnement de qualité, la procédure de recrutement et de formation menée conjointement avec les services du Pôle Emploi nécessite un certain temps. ». La Direction du Personnel du Rectorat tient la directrice informée de la suite du dossier.

- Présentation du Rased et de son action

Le Pôle Ressource de Circonscription

Le Pôle Ressource de circonscription de Colomiers travaille la question de la difficulté scolaire à l'échelle de la circonscription.

Il est composé de l'Inspecteur de l'Education Nationale, des conseillers pédagogiques de circonscription, du référent de scolarité, des 4 psychologues (ayant chacune un secteur de la circonscription), d'une enseignante spécialisée à dominante pédagogique et d'une enseignante spécialisée à dominante rééducative (intervenant majoritairement sur la commune de Colomiers). Il peut s'entourer des personnes dont les compétences permettent de répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école : directeur...

Ce pôle ressource décide des priorités d'action du RASED.

Il conseille les enseignants sur les cas particuliers d'élèves, il contribue à l'analyse des besoins des enseignants et propose les formations à mettre en œuvre au plan de formation de circonscription et départemental. Il se réunit une fois par période.

A tout moment, les écoles peuvent solliciter un de ses membres pour être accompagnées dans leur réflexion.

Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

La psychologue scolaire : Mme Paset succède à Mme Louis sur le poste de psychologue scolaire des communes de Pibrac, Léguevin et Lasserre (soit 1813 élèves).

La période de septembre à octobre a principalement été consacrée à l'accueil des PS, dans une école du secteur, et aux observations dans les classes.

Les observations dans les classes concernent en priorité les élèves bénéficiant d'un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) (34, cette année). Mais elles permettent aussi de connaître l'environnement dans lequel évoluent les élèves : effectifs, dynamique de classe. C'est une aide à l'analyse ultérieure des demandes d'aide individuelle.

Les demandes d'aide individuelle sont en cours de collecte, dans le cadre des conseils de cycle.

Elle intervient essentiellement à la demande des enseignants (suite notamment aux conseils des maîtres consacrés aux enfants en difficulté se déroulant en début d'année), mais peut également intervenir à la demande des parents.

Les missions du psychologue scolaire sont :

- bilans psychologiques,
- entretiens individuels d'enfants,
- participations aux équipes éducatives et équipes de suivi de scolarité,
- lien avec les partenaires de soins et les parents,
- observations dans les classes pour des demandes d'AVS, des enfants en difficultés (difficultés scolaires ou de comportement),
- entretiens avec les familles,
- participation aux conseils d'école et conseils des maîtres,
- interventions en classe (ateliers philo, gestions de conflits, ...),
- évaluation des besoins des élèves et aide à la décision d'orientation.

Les enseignants spécialisés :

Ils apportent une aide directe aux élèves manifestant des difficultés persistantes d'apprentissage ou de comportement. Ils interviennent avec l'objectif de les aider à surmonter leurs difficultés. Leur intervention a lieu au terme d'une série d'aménagements pédagogiques et d'actions de soutien menées par l'enseignant de la classe avec l'appui de l'équipe pédagogique du cycle.

Il s'agit pour l'un comme pour l'autre, de prévenir et repérer, grâce à une analyse partagée avec l'enseignant de la classe ou l'équipe pédagogique du cycle, les difficultés.

Les missions du maître E :

L'enseignant spécialisé chargé de l'aide spécialisée à dominante pédagogique apporte une aide aux élèves qui ont des difficultés avérées à comprendre et à apprendre dans le cadre des activités scolaires. Il s'agit de prévenir et de repérer les difficultés d'apprentissage de ces élèves et d'apporter une remédiation pédagogique dans le cadre d'un projet d'aide spécialisée. Dans le cadre de ces projets, l'enseignant spécialisé accompagne les élèves en grande difficulté vers la prise de conscience et la maîtrise des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite et à la progression dans les savoirs et les compétences, en visant toujours un transfert de cette dynamique d'apprentissage vers la classe.

Les missions du maître G :

L'enseignant spécialisé chargé de l'aide spécialisée à dominante rééducative apporte une aide aux élèves dont l'analyse de la situation montre qu'il faut faire évoluer leurs rapports aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires. Il s'agit de prévenir et repérer les difficultés de comportement de ces élèves et de mettre en œuvre des actions, dans le cadre d'un projet d'aide spécialisée, pour faire évoluer les situations. Dans le cadre de ces projets, il recherche et participe à la mise en œuvre de démarches pédagogiques et éducatives adaptées aux difficultés ou aux troubles qui peuvent affecter les apprentissages ou le comportement de ces enfants.

Ces deux formes d'aide, quoique distinctes, ne sont pas des spécialisations cloisonnées : l'enseignant chargé de l'aide à dominante pédagogique prend en considération le découragement induit par des difficultés d'apprentissage persistantes, voire des moments de désaffection ou de rejet de l'école ; l'enseignant chargé de l'aide spécialisée à dominante rééducative prend en compte les demandes de réussite scolaire des enfants et de leur famille.

QUESTIONS POUR LE SIVOM :

- Ouverture de la 4^{ème} classe : quels travaux ont été réalisés, que reste t-il à faire, matériel en attente
Travaux prévus au troisième Conseil d'école :

- peinture du mur de la classe attenant au couloir et le couloir, changement du carreau cassé, peinture de la barrière, nettoyage extérieur, installation d'un wc et d'un lavabo avec raccord au tout à l'égout, changement des néons, blocage du passage par des barrières ou du grillage derrière le préfabriqué, installation d'un portail sur le chemin de l'Alae, mise en place d'une liaison téléphonique avec le bâtiment central : ces travaux ont été réalisés pendant les vacances d'été
- aménagement du sentier : cela a été fait avec du concassé
- changement des dalles au plafond : elles ont été peintes mais pas changées puisque ce modèle n'existe plus
- changement des radiateurs : non réalisé
- alimentation en eau chaude du lavabo : raccordement effectué pendant les vacances de Toussaint.

Le budget investi par le Sivom est de 12620€.

Matériel : la liste a été faite par l'équipe enseignante. L'ensemble du mobilier est arrivé. Il manque une table 120x60.

Coin cuisine (Nathan) est arrivé endommagé ; la directrice a demandé à Mr Reclair de faire une réclamation auprès du fournisseur. Pour le moment, la livraison n'a pas été effectuée.

Il manque 2 porte-manteaux (problème de commande du coloris chez le fournisseur).

Le matériel de classe et les jeux éducatifs ont été achetés sur le budget de fonctionnement de l'école par les enseignantes pour compléter les jeux déjà présents dans l'école et ainsi effectuer des roulements entre les classes. Depuis la rentrée, des réajustements de commandes ont été faits car le fonctionnement à 4 classes demande plus de matériel.

Le budget consacré par les enseignantes équivaut environ à un tiers du budget global de fonctionnement de l'école.

Divers :

Les odeurs ne sont pas trop présentes : un peu le matin mais dès l'arrivée des enfants les odeurs disparaissent. Un déshumidificateur a été installé par le Sivom. Suite aux orages, il n'y a pas eu d'infiltration.

Pédagogie de classe : 2 parents semblent manifester des inquiétudes. Ces parents n'ont pas pris contact avec l'enseignante ni la directrice, malgré plusieurs propositions de leur part. L'équipe enseignante souligne le travail en équipe qui est effectué, la mise en place de programmations communes. Mme Marquier engage vivement tous les parents qui ont des questions d'organisation ou de fonctionnement à se rapprocher des enseignantes ou de la directrice elle-même ; elle souligne la disponibilité de l'équipe enseignante afin d'éviter les rumeurs sans fondement qui pourraient émerger de discussions isolées.

- Atsem : poste à mi temps

Les postes sont occupés par 3 Atsems à plein temps et 1 Atsem à mi-temps.

Réponse du Sivom : quand un poste est ouvert, s'il y a fermeture de classe, le personnel Atsem peut ne pas vouloir basculer sur un poste d'entretien de bâtiment. Les enseignantes soulignent la nécessité de présence d'Atsem à plein temps.

- Problématiques de sécurité routière : rue Aribaut, parking de la salle des fêtes, portails annexes (16h). Les problèmes de circulation persistent, malgré une fréquentation plus importante du portail annexe (ouverture de la 4^{ème} classe).

Les parents demandent l'ouverture des portails annexes le soir. Cette ouverture ne peut se faire que si le Sivom met du personnel à disposition. La question qui en découle, en cas d'ouverture du portail est la gestion des sorties des élèves par les maîtresses : elles ne pourront pas accompagner les enfants dans différents lieux.

Le stationnement sur la place handicapé n'est pas respecté. La possibilité de verbaliser les parents qui se garent sur cette place réservée est soulignée.

L'idée « rue piétonne » reste à l'initiative des parents d'élèves. Le Sivom propose son soutien en terme d'accompagnement humain et matériel.

Rappel : des places de stationnement sont disponibles sur le haut de la rue Maurice Aribaut. Un nettoyage du bas côté est demandé afin de les mettre en évidence.

- ALAE/ALSH :

- dans le cadre de la séparation de Lévignac, quels locaux et mobiliers sont prévus ?

Muriel Moreau (Sivom) et Guilène Durtaud :

La commune de Lévignac sortira du Sivom pour les compétences animation et école à partir du 1^{er} janvier 2016. Le Sivom doit donc relocaliser l'Alsh du mercredi et des petites vacances. Le Sivom a décidé de réfléchir à un accueil sur l'école élémentaire de Pradère-les-Bourguets puisque des salles de classe sont inoccupées.

Des sanitaires pour les maternelles ont été créés : 2 wc et un lave-mains.

1 grande salle de classe avec un atelier attenant (disposant d'un point d'eau chaude et froide, d'un plan de travail) vont être utilisés. Cette grande salle servira de référence pour les enfants de maternelle : elle représente une unité maternelle qui servira de dortoir, de coins aménagés, de coins permanents. Les autres salles de l'école (BCD, salle de motricité,...) seront également utilisées.

20 enfants de maternelle et 25 enfants d'élémentaire sont attendus sur les mercredis. Le changement entraînera des fluctuations de fréquentation, principalement pour les vacances scolaires.

La DDCS (service de l'Etat qui délivre une autorisation) ne voit aucune contraindication à la création d'un Alsh sur l'école élémentaire. Le médecin de la PMI, qui a des exigences et un regard différent, doit également passer.

Des devis sont en cours de réalisation pour le mobilier (couchettes, draps, rideaux occultants,...).

Guilène Durtaud souligne également la possibilité de concilier du neuf et des activités de bricolage/récupération impliquant aussi bien les enfants que des parents volontaires. Cela permettrait d'investir ces lieux à moindre coût.

La restauration se fera sur le site de Pradère-les-Bourguets, avec un déplacement à pied entre les deux écoles. L'encadrement sera fait par des animateurs équipés de gilets jaunes, corde de marche... La capacité d'accueil de la salle dédiée aux maternelles ne pose pas de problème. Le service se fera à table pour tous les enfants.

Une ouverture de classe devrait avoir lieu à l'école l'élémentaire à la rentrée de septembre 2016. Dans ce cas là, les locaux du Sivom seraient déplacés.

- facturation du repas du mercredi

La facturation se fait sur la demi-journée, même si les enfants partent après le repas. Les parents souhaitent qu'il y ait un changement avec une facturation du repas uniquement pour les départs à 13h30. Le Sivom précise que la question des tarifs va être étudiée mais qu'il n'y aura pas de modification pour cette année scolaire.

- diffusion des menus, qualité

Demande des parents d'une diffusion des menus. Le Sivom répond que les menus (avec les repas du mercredi) peuvent être consultés sur le site de la mairie de Lasserre, rubrique « Enfance ». Les tarifs vont être actualisés sur le site des mairies. Le site du Sivom ne fonctionne pas.

Il n'y a pas de problème de quantité ; la qualité s'est améliorée.

- Cantine :

- accueil des enfants (en terme de salle)

La capacité est de 90 places et va bientôt être atteinte ; cela risque donc de poser un problème rapidement. 20 enfants de Petite section sont accueillis dans une petite salle ; tous les autres enfants sont accueillis dans la grande salle, il y a donc beaucoup de bruits.

Guilène invite les parents à prendre contact avec elle pour venir assister au repas.

- insonorisation : c'est bruyant. Le local n'est pas insonorisé ; les bruits liés au fonctionnement sont réduits au maximum, les bruits des adultes sont également travaillés (poser sa voix, se déplacer,...), ainsi que les bruits liés à l'installation, au temps d'attente entre chaque plat. La mise en place d'outils pour réguler le bruit est donc une priorité sur cet espace.

- avenir de la cantine : projet de construction

Ce point est toujours en réflexion au niveau du Sivom, il n'y a pas de réponse pour le moment. La problématique est importante puisque le terrain de l'école maternelle appartient à la mairie de Lasserre : le Sivom peut-il racheter le terrain de l'école maternelle et ses locaux ? Quelle est la proposition de la mairie de Lasserre ? Est-ce intéressant pour le Sivom de racheter sachant que des terrains lui appartiennent sur Pradère-les-Bourguets ? Toutes ces questions sont à l'étude.

